

Bulletin de l'AFAS

Sonorités

48 | 2022

Bulletin de l'AFAS. Sonorités n° 48

Portrait

Marie-France Calas. Un engagement au service des archives sonores

Entretien avec Florence Descamps et Véronique Ginouvès

MARIE-FRANCE CALAS, FLORENCE DESCAMPS ET VÉRONIQUE GINOUVÈS

p. 198-231

<https://doi.org/10.4000/afas.7461>

Entrées d'index

Mots-clés : phonothèque nationale, collecteur, partenariat, Bibliothèque nationale de France, France, support

Texte intégral

- 1 Après des études d'espagnol et de linguistique à l'Institut d'études ibériques de Bordeaux, Marie-France Calas réussit, en 1970, le concours national des conservateurs des bibliothèques. D'abord intégrée au Département des périodiques, chargée de la préparation du *Supplément de la Bibliographie de la France*¹, elle va peu à peu s'intéresser à un service nouvellement créé en 1974, celui des « nouveaux supports » qui devient en 1977, le Département de la phonothèque et de l'audiovisuel. Elle va le diriger jusqu'en 1993.
- 2 Son parcours professionnel s'inscrit désormais, pour une grande part, dans le domaine sonore et audiovisuel qu'elle pratique avec une approche résolument pluridisciplinaire, à une époque où le mélange des genres n'était pas courant. Acquis à l'intérêt des archives sonores, elle participe activement à la création en 1979 de l'AFAS : Association française des détenteurs d'Archives sonores et audiovisuelles. Après son départ de la Bibliothèque Nationale, en 1993, elle est appelée à diriger jusqu'en 1998, le Musée de la Musique (Paris) au sein de la Cité de la Musique, cette fois, en tant que conservatrice générale du patrimoine. Intégrée au ministère de la Culture, elle est chargée par la ministre de rédiger un rapport transversal sur « l'ensemble de notre patrimoine sonore existant et en cours de constitution », non publié à ce jour. Elle collabore alors également, au sein de la Mission de la Recherche et de la technologie, à la mise en place du plan de numérisation du ministère de la Culture. Elle intègre ensuite l'Inspection générale des Musées où elle poursuit, à travers nombre de missions, son vif intérêt pour la transversalité des domaines dont elle est chargée (ethnologie, patrimoine immatériel – sonore et audiovisuel, certains musées d'histoire, patrimoine maritime...). Elle restera à ce poste jusqu'à sa retraite en 2009.

Véronique Ginouvès (VG) : Nous sommes le 2 juillet 2019, avec Florence Descamps, nous rencontrons aujourd'hui Marie-France Calas. Merci à Marie-France d'avoir accepté cet entretien. Nous voudrions recueillir votre témoignage à la fois sur votre parcours personnel mais aussi sur votre place au sein de l'AFAS, puisque c'est dans ce cadre que nous faisons cet entretien, et puis nous aimerions également questionner votre rapport aux archives sonores.

Marie-France Calas (MFC) : Je vous remercie de m'avoir sollicitée car notre rencontre m'oblige à revisiter quelques épisodes de ma vie professionnelle.

En préambule, je tiens tout de même à rappeler que vous m'interrogez sur des faits qui se sont échelonnés entre 1970, début de ma carrière professionnelle et 2009, mon départ à la retraite. Le champ de vos questions est bien sûr plus restreint. Cependant les différentes périodes de ma vie professionnelle sont largement intriquées et souvent en résonance les unes avec les autres.

Même si, comme le dit Philippe Joutard, les erreurs et les manques qu'un témoin peut commettre sont significatifs, à une telle distance, il faut tout de même rester prudent.

Ayant passé ma jeunesse à La Rochelle, j'ai entamé mes études à Bordeaux d'où ma mère était originaire. J'étais attirée par la langue et la culture espagnoles. Mon père d'origine basque-espagnole a toujours maintenu des liens avec l'Espagne. Une partie de sa famille, à la génération précédente, avait essaimé en Argentine et au Pérou. J'ai toujours été attirée par le continent sud-américain, c'est une des raisons pour lesquelles je me suis inscrite à l'Institut d'études ibériques et ibéro-américaines, alors installé à Bordeaux-Talence². Dans cet Institut, je me suis particulièrement intéressée au monde hispanique.

Parmi les professeurs, il y avait Maurice Molho³ pour la linguistique ; il nous a enseigné à la fois Saussure, Guillaume et bien d'autres... J'ai eu la chance de suivre les cours d'une enseignante, Nadine Ly⁴, remarquable linguiste, avec laquelle j'entretiens, encore aujourd'hui, des rapports amicaux. J'ai alors pensé préparer l'agrégation d'espagnol. Pour cela, je me suis inscrite en auditrice libre à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses. Je suis donc venue à Paris pour cette préparation. Au hasard des réunions, j'ai rencontré Paulette Pérec⁵ qui était elle-même conservatrice à la salle des catalogues des Imprimés. Elle m'a parlé du métier de conservateur à la Bibliothèque Nationale⁶ avec une telle fougue que j'ai été absolument conquise.

Je venais de la « voie moderne », et il était nécessaire de passer le concours de l'École nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB)⁷. Cette école était installée à Paris, au 2 rue de Louvois, sur le même site que le Département de la Musique, rejoint un peu plus tard, par la salle de consultation de la Phonothèque Nationale. Quoi qu'il en soit, j'avais une bonne étoile et j'ai réussi tout de suite le concours.

VG : Il y avait des endroits où vous aimiez travailler, des sites, des bibliothèques qui à la suite vous ont inspirée dans vos études ?



MFC : Moi, j'habitais à Bordeaux et quand je venais à Paris, j'allais plutôt voir des expositions... Les sites de bibliothèques où j'ai toujours aimé travailler étaient donc bordelais pour moi. La Faculté des Lettres était alors installée dans ce qui est devenu le Musée d'Aquitaine et il y avait une belle bibliothèque.

À mes yeux, l'Institut d'études ibériques de Paris était à l'époque moins intéressant que celui de Bordeaux-Talence. La grande notoriété de son directeur, Noël Salomon⁸, érudit, à la fois hispanisant et américaniste a bénéficié à l'ensemble de la communauté scientifique bordelaise et bien au-delà.

FD : Mais vous ne connaissiez pas particulièrement la Bibliothèque Nationale ?

MFC : Non, je connaissais ses catalogues bien sûr, mais pas vraiment l'organisation ni son fonctionnement.

FD : Vous l'avez découverte à Paris.

MFC : Absolument. Après mon admission à l'ENSB en 1970, les années qui ont suivi ont été riches d'enseignement et de rencontres professionnelles.

Dans cette promotion, il y avait Anne Eugène que j'ai retrouvée au service des nouveaux supports, Cecil Guitart⁹, bibliothécaire très brillant, ou François Reiner¹⁰ qui a créé la Médiathèque de la Villette¹¹, et Daniel Renoult¹², ils sont arrivés à peine plus tard que nous. Beaucoup de mes collègues sont restés dans le domaine des bibliothèques. À l'époque, des transfuges comme moi, qui sont entrés dans le corps du Patrimoine, il y en avait relativement peu, deux ou trois (dont Cécil Guitart, je crois), c'est tout.

L'enseignement était dispensé par des professionnels ; il y avait des sujets techniques tels que le catalogage, la bibliographie... Les travaux pratiques se faisaient à la BN. On avait quand même énormément de chance, on disposait de la richesse du fonds et ce vivier de professionnels qui venaient nous parler de leur expérience et du savoir-faire technique. L'école est partie à Villeurbanne¹³ ; les étudiants ont d'autres bibliothèques tout aussi intéressantes, et surtout la pratique de l'internet a bouleversé le mode d'accès aux contenus.

En entrant à l'ENSB, je ne savais pas ce que j'allais trouver. J'étais un peu déstabilisée au début, mais j'ai rencontré tellement de gens sympathiques que ce fut une belle année. Et mon premier poste a été à la BN et j'en ai été très heureuse.

VG : J'aimerais bien que vous reveniez un peu sur l'enseignement justement, ça m'intéresse, la façon dont on présentait le métier, la méthode d'enseignement ; y avait-il une émulation autour des nouvelles pratiques en bibliothèque ?

MFC : Ah oui bien sûr, c'est à ce moment-là que je me suis intéressée à l'informatique documentaire... Je ne savais pas que cela prendrait une telle ampleur. Oui, il y avait un groupe actif qui s'intéressait à ce domaine, qui était en plus plutôt vivant...

VG : C'était une option que vous pouviez choisir ?

MFC : Oui c'était une option.

FD : Donc vous êtes très innovante sur la technique !

MFC : Exactement ! *rire* Oui c'est vrai. J'ai toujours été très ouverte à tout ce qui est nouveau. Je dois dire que j'ai envisagé l'informatique comme quelque chose d'important pour l'avenir, incontestablement. Finalement, c'est un peu dommage que tout le monde n'ait pas suivi cette option, parce qu'elle était nécessaire pour tous en définitive. Mais c'était déjà bien qu'elle ait figuré dans les enseignements.

Après ma nomination comme directeur du Département de la Phonothèque et de l'Audiovisuel, nous avons créé en 1982, avec le service informatique de la BN, la première base de données accessible par Minitel. Il s'agissait de mettre à disposition du public les nouveautés discographiques déposées au titre du dépôt légal. Cette base de données s'appelait LEDA (Lecture Encyclopédique de Données Audiovisuelles). Elle intéressait la SACEM — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elle a été présentée à Jack Lang et Charles Trénet au MIDEM¹⁴ en 1985 par l'équipe du Département avec Dominique Villemot¹⁵, qui deviendra mon adjointe, les Conservateurs Thierry Delcourt, Pierre Yves Duchemin, Elisabeth Giuliani, Anne Eugène et moi-même. Notre présence au MIDEM était une totale nouveauté pour une institution comme la BN¹⁶. Vous voyez, les techniques ne nous faisaient pas peur.

Les collections de la Phonothèque comportent par définition un caractère technique qui intègre, en permanence, une constante évolution des supports et des modes de diffusion. C'est pourquoi, entre 1988 et 1989, pour les cinquante ans de la Phonothèque Nationale, nous avons proposé une grande exposition dans la Galerie Colbert (BN), avec le concours de France Télécom et de Patrice Carré¹⁷. Elle s'intitulait « De fil en aiguille : Charles Cros et les autres — Les pionniers de la communication ». Elle retraçait les aspects techniques, sociologiques, ainsi que les usages des différents modes d'enregistrement et de diffusion ; et cela, des balbutiements de la téléphonie jusqu'aux débuts de l'ère du compact.

Et pour revenir à cette année passée à l'ENSB, les professionnels qui intervenaient dans la formation des conservateurs étaient très divers. Ils venaient de tous les domaines... Ce que j'ai beaucoup aimé cette année-là c'était la diversité des parcours des différents élèves, tous avaient un cursus différent ; cela apportait une grande diversité, une grande richesse à la collectivité.

VG : Oui, ces premières années sont importantes pour créer un réseau professionnel.

MFC : Oui tout à fait...

VG : Y avait-il autant de filles que de garçons dans votre promotion ?

MFC : Il y avait certainement un tout petit peu plus de filles mais beaucoup de garçons, oui. C'était encore un métier qui attirait les hommes.

FD : Alors peut-être que vous pourriez, maintenant, nous décrire la BN en 1971 ?

MFC : La BN, à cette époque, pouvait paraître un peu vieillotte et rigide, mais en fait l'ambiance était assez bon enfant et l'organigramme permettait une relation de proximité entre l'administration générale, l'administrateur et les conservateurs. Quand je réfléchis — et on verra plus tard quand je parlerai de mon évolution professionnelle — parfois je me plais à rêver de la liberté dont nous avons bénéficié, avec son encadrement bien sûr, entre 1977 et 1993...

On m'a donné initialement la responsabilité du supplément de la *Bibliographie de la France* pour les périodiques¹⁸. Cela m'a beaucoup plu. J'ai beaucoup appris sur la rigueur d'un travail collectif et sur la diversité des humains. J'ai découvert qu'il existait des journaux, des périodiques, sur à peu près tous les sujets. Je me souviens par exemple d'un journal qui était celui de l'Association des trépanés crâniens.

Le dépôt légal était reçu à l'époque en quatre exemplaires : il y en avait deux qui portaient dans les collections et deux qui étaient mis au rebut ou affectés. Ces deux cas nourrissaient une caisse où, le personnel s'il le souhaitait, pouvait, en s'inscrivant sur une petite fiche, obtenir l'attribution régulière de tel et tel périodique. Et là on découvrait, à travers ces attributions, les goûts des gens qui vous entouraient.

VG : C'est-à-dire ?

MFC : On recevait tout ! Toutes les publications, des plus scientifiques, des plus pointues, des plus curieuses, comme celle que je viens d'évoquer, jusqu'aux journaux pornographiques.

Avec Anne Eugène, une collègue très brillante, nous nous demandions toutes deux vers quel nouveau projet nous pourrions nous tourner au sein de la BN. Et c'est dans ces circonstances que nous avons appris la création d'un service des « nouveaux supports ». Le Service des nouveaux supports a été créé en 1974 mais les décrets d'application du dépôt légal pour la vidéo et le film¹⁹ ont été publiés en 1975.

À la tête de ce service, il y avait Pierre Pelou²⁰, conservateur à peine plus âgé que nous, très brillant et qui avait un large réseau professionnel. Et ce service a été créé au sein du Département des imprimés dont le Directeur était Roger Pierrot²¹ à l'époque, un homme

extrêmement ouvert, attentif à l'avenir. Il y avait des personnalités comme Marie-Louise Bossuat²², vraiment une très grande dame, il y avait Monique Pelletier²³ qui dirigeait le Département des cartes et plans, tous ces gens-là avaient beaucoup de bienveillance même s'ils préféraient, et de loin, les documents dont ils s'occupaient, plutôt que ces « nouveaux supports ».

Les nouveaux supports, essentiellement des microfiches et des microfilms, ont donc commencé aux Imprimés car c'était là un moyen de préserver les documents originaux. C'est une des raisons pour laquelle Roger Pierrot a beaucoup défendu cette politique.

Ce service, créé au départ pour s'occuper des microformes, était géré par quelqu'un qui deviendra ma collaboratrice et une amie, Dominique Villemot²⁴. Elle s'occupait de ce secteur-là avec Pierre Pelou, c'était un service pionnier, qui a évolué lorsque les textes sur le dépôt légal du son, des films et de la vidéo sont sortis en 1975.

Le dépôt légal de tout ce qui touche au son et à l'image avait été institué par la loi de 1925 et réactualisé par la loi de 1943. Je dois dire qu'en 1925 cette loi avait un caractère assez révolutionnaire en mettant sur un pied d'égalité l'audiovisuel et les documents imprimés. Elle a eu, à l'époque, de féroces détracteurs qui ont trouvé des héritiers en 1994, lors des débats autour de la création de la BnF.

Tout avait été bien fait, mais il manquait les décrets d'application, sauf pour les phonogrammes²⁵. En fait, la BN et son comité scientifique n'avaient pas très envie de recevoir dans leurs collections tout ce qui était supports autres que le livre, et notamment le cinéma. L'argument mis en avant, à l'époque, était que les films nitrate pouvaient rapidement s'enflammer. Cela se disait aussi pour les 78 tours. C'était vrai pour les films nitrate mais faux pour les disques : la gomme laque, ça n'a jamais brûlé²⁶ !

Mais c'était ce qui justifiait la position de la BN qui a donc laissé se créer provisoirement la Phonothèque nationale en 1938, comme une institution sans statut, à laquelle la BN a délégué sa gestion du dépôt légal, hébergée par l'Université de Paris dans un immeuble qui était la propriété de la Ville de Paris.

Donc, la création du Département de la Phonothèque nationale et de l'Audiovisuel à la BN a rétabli la situation en permettant le dépôt légal de l'ensemble des documents diffusés sur le territoire incluant les documents sonores, puis les vidéogrammes et le multimédia qui y sont intégrés en 1975 et 1977, et postérieurement les logiciels et les documents électroniques en 1992²⁷. La BN délègue, certes, en 1938, cette fonction à la Phonothèque nationale, mais en 1965, elle accueille en son sein au 2 rue de Louvois, la section « dépôt légal », toujours gérée par la Phonothèque nationale, ce qui est déjà une manière de la ramener dans son « giron ».

Pour le cinéma, la BN n'étant pas équipée pour réellement héberger et conserver les pellicules support nitrate, avait d'abord contourné le problème en accueillant les scénarii et tout ce qui tournait autour du film (affiches, livres, photos...) mais non les pellicules.

Mais l'époque ayant changé, il fallait enfin intégrer l'ensemble des documents audiovisuels. C'est ainsi que Pierre Pelou avec la secrétaire générale de l'époque, Thérèse Kleindienst²⁸ – une personne surprenante, très vivante – ont préparé, en 1974, les textes pour la publication, en 1975, des décrets d'application nécessaires.

Le premier décret concernait les films 16 mm et 8 mm, hormis le 35 mm. Je ne sais pas pourquoi, c'était peut-être une erreur d'appréciation, je ne sais pas vraiment. J'ai posé la question à Pierre Pelou : c'était l'époque où se créaient beaucoup de petites salles dans Paris. On venait de détruire le Gaumont Palace et nombre de grandes salles, et selon lui, les petites salles allaient être majoritaires. Ce n'était pas faux parce qu'on assistait alors au développement des supports à usage individuel avec les cassettes²⁹ qui alimentaient aussi les petites salles. Bref, on a donc mis de côté le format film 35 mm ; il est venu plus tard, en 1992.

VG : Thérèse Kleindienst, Pierre Pelou, Roger Pierrot, ce sont des bibliothécaires, qui, à la BN, portaient un projet de modernité ?

MFC : Absolument. Oui, totalement. Cela me plaisait. On était arrivé à un moment critique : la BN doit recevoir le dépôt légal audiovisuel, il faut qu'elle se « débrouille » pour le mettre en place, qu'elle s'adapte par petites touches. Pour le cinéma, elle prétendait le faire, mais en fait elle recevait tout ce qui concernait les films, les fiches, les scénarii, sauf la pellicule. Alors voilà, il fallait se lancer ! Il fallait l'impulsion de quelqu'un de jeune comme Pierre Pelou pour bousculer un peu les choses.

À l'époque, Georges Le Rider³⁰ qui était un homme extrêmement ouvert, que j'ai beaucoup apprécié, était à la direction de la BN. Les administrateurs successifs³¹, il me semble, n'ont jamais critiqué les décisions d'ouverture au cinéma. Les textes ont été publiés, Pierre Pelou a cherché à recruter des agents pour son service et il est venu nous trouver, Anne Eugène et moi, en nous prévenant des difficultés à venir. Il nous avait dit : « Vous savez nager ? Si ça marche, ça ira, autrement nous coulerons ». Bref, il y avait un risque, mais en toute honnêteté, nous avons mesuré ce risque et nous nous sommes portées volontaires...

FD : Partantes.

MFC : Oui, partantes pour aller rejoindre ce service, l'embryon du futur département de l'audiovisuel qui n'existait pas encore. Lorsque Pierre Pelou nous a quittées, en 1976, pour un autre poste à la Documentation française, Georges Le Rider m'a nommée chef d'un service qui comptait trois personnes et demie. À partir de ce moment-là, on a vécu une époque passionnante, hyper remuante. En cette période, beaucoup de choses se télescopent : après 1974, se produit l'écclatement de l'ORTF³² et Pierre Schaeffer³³ est intervenu pour rappeler qu'il fallait s'occuper des archives de cette société. Il habitait juste derrière la BN, rue des Petits Champs, il était notre voisin et on se voyait de temps en temps.

La BN aurait dû accueillir les archives de l'ORTF, mais cela ne nous a jamais effleurés, cela aurait nécessité un investissement très conséquent pour développer un lieu de stockage à la mesure de leur ampleur. Et puis, il y avait une contradiction fondamentale entre la gestion commerciale de ces archives qui doivent entrer/sortir, être exploitables, et une institution patrimoniale comme la BN à l'époque. De toute façon, dans les faits, cette hypothèse ne s'est pas posée.

Quand l'ORTF éclate, 3 chaînes sont créées – TF1, Antenne 2 et FR3 –, avec un établissement public industriel et commercial chargé de la diffusion des programmes et de l'entretien des réseaux, Télé-Diffusion de France (TDF) et la société de production SFP continue. Mais le législateur avait oublié de spécifier la manière dont les archives de l'ORTF devaient être traitées. Or, les archives, c'est le nerf de la guerre, notamment pour la gestion des droits qui y sont liés : jusque-là seuls étaient prévus les droits d'exploitation pour la diffusion au sein de l'ORTF, mais pas du tout dans un cadre plus large, il fallait renégocier tous ces droits.

Du côté de la radio, Radio France a gardé ses propres archives et ses outils documentaires, même si ensuite une autre organisation a été mise en place, mais, pour la télévision, il était urgent de créer une structure dédiée aux archives de la Radio-Télévision.

C'est à ce moment-là que l'Ina, l'Institut national de l'audiovisuel, a été créé, le 6 janvier 1975, avec comme première mission d'organiser l'héritage des archives publiques produites par l'ORTF... L'Ina a été créé avec ses missions de conservation, de formation, mais avec un budget qui n'existait pas encore, d'où une nécessité de faire payer l'accès aux archives...

FD : Quels étaient les supports ?

MFC : Ah mais il y avait de tout dans les fonds de la Radio-Télévision ! Des formats professionnels en général, de nombreuses bandes de tous formats, il y avait beaucoup de disques aussi, des gravures directes et des disques de nature chimique variée. Il y avait à peu près tous les supports mais se posait surtout le problème de l'indexation, on n'était pas encore dans le numérique.

FD : En manuel, on indexe quand même, on a des fiches et de magnifiques fichiers manuels !

MFC : Bien sûr oui, des fichiers tringlés comme il y en avait à Radio France. Ceux de la télévision, je ne les ai pas vus mais je pense que c'était des fiches aussi mécanographiques avec « ses grands bastringues ». L'Ina est confié à sa création, à un poète, Pierre Emmanuel³⁴, qui devient son premier président.

Cela n'a pas duré longtemps et c'est dommage. Lui succède, Gabriel de Broglie³⁵, haut fonctionnaire avec un profil, entre autres, de gestionnaire. La période devient complexe à cause d'incessants procès des sociétés d'auteurs... enfin c'était très compliqué.

Pendant ce temps, il fallait réunir les archives. Le premier directeur des archives de l'Ina était un polytechnicien qui s'appelait Jacques Dumont³⁶, il travaillait avec Christian Castellani³⁷, un conservateur archiviste. C'est l'équipe de départ qui s'est occupée d'organiser les

transferts des déménagements. Plus tard, quand cela a pris forme, c'est Francis Denel³⁸, archiviste de formation, qui a été nommé à la tête du service des archives, il y est resté très longtemps je crois, mais peut-être pas jusqu'à sa retraite.

VG : Donc vous voyez plutôt d'un bon œil la création d'un service d'archive à l'Ina ?

MFC : En théorie, oui je voyais plutôt d'un bon œil la création d'un service d'archive à l'Ina, car il était géré par des conservateurs. Dans les faits, le climat a été plutôt tendu, avec des altercations incessantes avant que la loi de 1992 n'apaise les choses, départageant les champs d'action entre les différentes institutions : l'Ina, le CNC — Centre national de la cinématographie³⁹, la BN et les Archives nationales.

Si je retrace dans les grandes lignes cette époque, le dépôt légal est une prérogative de la BN depuis toujours. Aux alentours de 1975, poussée par la publication des décrets d'application, la BN souhaite appliquer normalement les lois et organise le dépôt légal sur le cinéma et les autres supports. Le CNC voudrait bien s'en occuper mais il laisse faire. À sa tête avait été nommé un administrateur civil, Jean Gründler⁴⁰. Ce dernier avait la dent dure contre la Cinémathèque française dont il jugeait le président trop dispendieux.

Jean Gründler était un homme légaliste et il ne voulait surtout pas que le cinéma ait des difficultés avec les producteurs et réalisateurs à cause du dépôt légal. En même temps, il voulait que ce dépôt légal devienne effectif, mais avec un assouplissement des règles, pour qu'elles tiennent compte de la nature du support. En vérité, il voyait essentiellement le cinéma de fiction, qui certes est l'apport le plus important, mais, dans le cinéma, il minorait l'aspect industriel et le domaine documentaire... Beaucoup de réunions sont donc organisées entre le CNC et la BN. Et voilà qu'arrive un nouveau partenaire, c'est l'Ina, qui au titre des archives audiovisuelles, réclame la radio et la télévision. Ce n'est pas simple. Il y a un vrai problème de définition que l'on aura d'ailleurs au moment de la création de l'AFAS avec l'usage de ce terme, d'« archive », j'en dirai plus, plus tard, parce que c'est un point très important.

À partir du moment où Francis Denel arrive à l'Ina, il est beaucoup plus proche de l'AAF, l'Association des archivistes français (AAF), ce qui est parfaitement légitime ; cela d'autant plus qu'il était aisé de discuter avec Chantal de Tourtier-Bonazzi⁴¹ et que les membres qui constituaient l'association étaient fort sympathiques. Nous avons tenu des réunions communes fréquentes.

Ce faisant, la légitimité de la BN à recevoir des collectes orales a été contestée, notamment par l'Ina et nous avons dû rappeler fermement que les Archives de la Parole étaient partie intégrante des collections de la Bibliothèque : ces archives étaient originellement constituées de courts enregistrements (essentiellement de parole), puis elles avaient suivi les évolutions techniques, elles étaient passées du cylindre au magnétophone : plus on pouvait enregistrer avec une capacité et une qualité suffisante, plus on enregistrait de choses longues, élaborées (récits de vie) ; et bien sûr on enregistrait aussi de la musique. Il devenait essentiel de répartir les domaines entre les différentes institutions. Les règles en outre étaient fort différentes d'un champ à l'autre.

C'est vrai que ça a été une période houleuse où il fallait trouver des solutions, des financements, ce qui n'était pas évident⁴². Mais je crois que l'essentiel du problème au départ était peut-être cette définition de « l'archive » qui n'était pas la même pour les uns et pour les autres. Le fait est que tout le monde n'attribue pas le même sens sous la dénomination d'« archive », c'est ambigu, mais il est essentiel de préciser de quelle archive il s'agit, parce que cela va définir le type de protection, le type de droit pour la consultation, tous ne sont pas identiques. En anglais, on en a un usage plus large. En français, cela désignait traditionnellement l'institution archivistique, des règles, avec un manuel, des choses bien cadrées. Pour ce qui est des archives de la radio et de la télévision, il y a eu plusieurs articles sur le sujet, ils les nommaient « les nouvelles archives »⁴³.

Il fallait faire le départ entre les archives publiques et les archives privées. Les modes de versements d'archives privées à une institution nationale ou pas étaient très différents. Il est clair que pour l'Ina la question de la consultation des archives de la télévision était sans doute plus complexe en raison de la multitude d'ayants droit dont il fallait acquiescer l'autorisation.

La légitimité de la BN était parfois contestée par l'Ina ou les Archives nationales, les réunions se multipliaient à cette époque.

Quand la volonté du donateur était de donner soit aux Archives nationales soit à la BN, bien sûr il fallait discuter, faire des réunions. Lorsqu'un fonds était identifié avec l'indication d'aller dans un endroit ou un autre, le versement était fait avec un contrat précis qui définissait notamment le mode de consultation ; il fallait préciser les critères, politiques notamment. Il y a eu des problèmes et quelques clashes, et la création d'un groupe de travail.

D'une façon générale, au Département de la phonothèque et de l'audiovisuel, nous n'acceptons pas les dépôts non consultables pendant une trop longue durée. Si le déposant avait reçu officiellement les autorisations pour la consultation alors la situation était idéale, car on pouvait mettre le fonds directement en consultation après son dépôt, conformément à la volonté du donateur.

Dans le même temps, la loi archives du 3 janvier 1979⁴⁴, propose une vision un peu « impérialiste », étendant la notion d'archive pratiquement à tous les documents, et avec des délais de non-consultation allant de 30 ans jusqu'à 120 ans. Cette codification stricte de la consultation pouvait même parfois aller à l'encontre de la volonté du déposant en ce qui concerne les archives publiques.

À la BN, nous pensions que c'était au chercheur de décider si son fonds était consultable ou pas. À l'époque, Claudie Marcel-Dubois⁴⁵ et Maguy Pichonnet-Andral⁴⁶ insistaient pour que les chercheurs subventionnés CNRS soient incités à verser leurs documents à la Phonothèque du Musée des ATP. Mais au motif que les chercheurs du CNRS n'avaient pas la capacité de donner les autorisations, puisque les travaux étaient financés dans le cadre d'une convention entre les deux institutions, les fonds déposés étaient automatiquement non consultables. Le chercheur était en quelque sorte « dépossédé » par l'institution de sa capacité à délivrer une quelconque autorisation. Donatien Laurent⁴⁷, avant qu'il ne soit professeur y a déposé son fonds, mais ensuite ses archives ont été rendues inaccessibles à la consultation, il en a été de même pour Bernard Surugue⁴⁸. Il y a eu une réaction de leur part : ils se sont en quelque sorte « rebellés » en venant nous voir à la BN.

Face à cette situation, nous avons alors proposé à la Bibliothèque Nationale et dans le cadre de l'AFAS, d'établir un contrat en bonne et due forme et qui répondait à la question de la légalité de la consultation des fonds. Le même ensemble de documents versé aux Archives nationales pouvait par contre n'être accessible qu'au bout de 30 ans, voire plus longtemps. Cela a toujours été pour moi un vrai problème que cette multitude d'ajustements, justifiés par le statut juridique du dépôt.

C'était aussi la volonté des chercheurs, beaucoup d'entre eux venaient nous voir en me disant : « Je veux verser ici, est-ce possible ? Comment faire ? » ; c'est ce qui s'est passé avec Daniel Massignon⁴⁹.

FD : Une sorte de mise en compétition ? Pour quelles raisons ? Le public n'était pas le même ? Par exemple, ceux qui venaient consulter. Ou était-ce le traitement documentaire ? Ou le fait que la BN était une référence ?

MFC : J'aurais du mal à répondre parce que nous n'avons jamais eu à dire « Vous voulez aller aux Archives nationales ? Vous savez ici, ça serait mieux », ce qui serait absurde. En partie, parce que les chercheurs venaient d'eux-mêmes, pour la plupart envoyés par Donatien Laurent par exemple ou d'autres chercheurs : leurs propositions de versement étaient alors étudiées et l'intégration des documents faisait l'objet d'un contrat signé par l'Administrateur général de la BN. C'est la cohérence des fonds qui nous intéressait.

Nous avons accueilli entre autres, le fonds Félix Quilici⁵⁰, un musicien de l'orchestre de Paris, qui collectait pendant ses vacances des contes et des chants traditionnels corses, il en a été de même pour le fonds Massignon, présenté par son frère Daniel Massignon qui est venu à nous après de longues discussions avec lui.

Par exemple, un peu avant la création de l'AFAS, Donatien Laurent, Michel Valière⁵¹ et d'autres sont venus spontanément. Je les ai rencontrés parce que les archives orales m'ont toujours intéressée et surtout, parce que les corpus oraux sont à l'origine du département. Donc, il est certain que j'avais un contact naturel avec le GDR 09 des atlas linguistiques de la France⁵². La BN avait un accord global avec le CNRS et parfois avec d'autres institutions sur toutes les thématiques que recouvraient ses départements. Ces actions de recherche ont permis notamment d'apporter une aide au classement, quand il s'agissait pour le département de la Phonothèque de collections ou de collectes faites dans des langues rares (en particulier celles d'Europe orientale) en permettant de mobiliser les chercheurs qui les parlaient.

Mais la question de la consultation des archives est importante. Daniel Massignon⁵³, comme beaucoup de donateurs, avait des liens privilégiés avec les conservateurs et il voulait que les collectes de sa sœur restent dans le département.

Je lui ai expliqué que les personnes impliquées sont amenées à partir de leur poste un jour, c'est normal : il fallait donc assurer l'avenir. Je lui ai alors demandé ce qu'il recherchait. Il m'a dit : « je souhaite que le fonds reste dans ce département parce qu'il a une cohérence ». Il y a les premières Archives de la parole. « Je veux que ça reste là ». Ce souhait a été intégré dans le contrat signé entre la BN et lui-même.

Alors que Claudie-Marcel Dubois, affirmait en toute logique : « On ne peut pas rendre accessibles les archives sonores puisque nous n'avons pas de contrats d'autorisation », j'ai eu alors à cœur d'ouvrir le débat et que l'ensemble des partenaires se réunisse pour éclaircir cette situation inextricable. Cette question a été traitée en concertation dans le cadre de l'AFAS. À l'AFAS, il y avait alors d'éminents juristes comme Pierre Chesnais⁵⁴, des représentants de la SACEM. Nous avons rédigé un contrat type qui a été publié et adapté ensuite par chacun. J'ai plutôt un bon souvenir de ces réunions.

Maggy Pichonet-Andral a joué un rôle actif dans la rédaction du contrat. Je ne sais pas si ce contrat type a été utilisé aux ATP par la suite, mais désormais, on ne pouvait plus dire qu'il n'y avait pas de contrats pour utiliser les archives. On a tout fait pour que ce soit ouvert, que les fonds soient accessibles conformément au droit. Il fallait aussi rassurer les collecteurs-chercheurs. Je sais que Michel Valière, par exemple, voulait être prévenu des consultations. Mais nous n'aurions jamais accepté que quelqu'un dépose un fonds en nous disant : « Moi je veux que ce soit inaccessible durant 50 ans ». Il me semble que ce n'était pas le rôle de l'institution. Enfin je le crois.

FD : En tout cas celui de la BnF, parce que les Archives nationales, elles, elles étaient régies par la loi de 1979, le positionnement n'était pas du tout le même. Que ce soit les archives orales Dominique Schnapper ou les archives du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, dans les deux cas, cela a été « verrouillé », les unes pendant 50 ans, les autres pour 30 ans.

M-F. C. : Oui la loi offre des dispositifs nombreux.

VG : Je voulais avoir plus de précisions pour comprendre les liens entre archive et bibliothèque. Aujourd'hui on se rend bien compte que les métiers sont en train de travailler ensemble mais à cette époque c'était peut-être un peu différent ? Quelle est votre perception du métier ?

MFC : C'était différent mais je pense que les institutions étaient assez rigides et soumises aussi à des pressions politiques, ce sont des institutions de l'État, qui plus est, régies par le Code du Patrimoine, la BN n'y échappait pas.

FD : Voilà, donc je pense que votre positionnement pendant toutes ces années, de la fin des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, a été très important dans l'ouverture de ces archives et je pense que les chercheurs venaient vers vous parce qu'ils savaient que ce serait accessible. Ça a duré très longtemps ! Par exemple, l'enquête d'histoire orale sur les policiers et leurs récits de vie⁵⁵. Les auteurs ont aussi choisi la BnF pour la même raison, à la fin des années 1990. Donc cette réputation, au sens de ce positionnement scientifique mais aussi déontologique, a été enracinée de manière très solide.

M-F. C. : Ça c'est quelque chose auquel je tiens beaucoup, du point de vue éthique.

FD : Oui, cela a laissé beaucoup de traces et porté du fruit !

VG : Quand vous avez pris la charge de ces nouveaux supports, avez-vous visité d'autres centres d'archives ? Et est-ce que l'AFAS était un atout, comme l'a dit Florence ? Cela vous a-t-il permis d'être mieux soutenue, d'avoir des échanges ?

M-F. C. : Oui l'AFAS est un élément très important : le cadre associatif est évidemment plus souple que l'institution, celle-ci se rappelait parfois à notre bon souvenir sur le plan des moyens financiers. Je savais pertinemment qu'il n'y avait qu'un seul ou deux ingénieurs en mesure de faire les copies, lorsque nous répondions : « Vous aurez votre bande copiée dans 15 jours ». Nous devions nous plier aux moyens de l'institution, tout en essayant de réaliser ce qui était promis.

Effectivement, j'ai visité de nombreuses phonothèques en France et à l'étranger, j'ai voulu comprendre leur fonctionnement, et surtout j'écoutais le retour des chercheurs comme celui des associations de collectage. Michel Valière, en particulier, l'a fait de façon professionnelle, mais ce n'était pas son métier *a priori*. Je connaissais par exemple des linguistes qui m'ont invitée à plusieurs de leurs réunions. Je me souviens d'une d'entre elles à Amiens, dans le Vimeu (Picardie), où il y avait une célèbre mademoiselle Picoche⁵⁶ qui nous a initiés à un parler dialectal ; peut-être voulait-elle nous tester !

Marie-Rose Simoni⁵⁷, notre partenaire dans le cadre du groupe de travail BN/CNRS, a été très présente, il y avait plusieurs dialectologues, de l'AFAS, ainsi que Jean-Claude Bouvier⁵⁸, Christian Abry⁵⁹ [...]. En 1979, l'Assemblée générale de l'AFAS qui a eu lieu à la Documentation française a élu Jean-Claude Bouvier, un dialectologue, comme Président, ce n'était pas un hasard. Les deux vice-présidents élus ont été alors Jean-Marie Daudrix⁶⁰, directeur de la Discothèque de France et Philippe Joutard⁶¹, historien.

VG : Vous aviez déjà rencontré Philippe Joutard à ce moment-là ?

M-F. C. : J'ai rencontré Philippe Joutard par Jean-Claude Bouvier

VG : Donc c'est le linguiste qui vous a fait rencontrer l'historien.

M-F. C. : Tout à fait. Comme disait Florence, il y a une cohérence.

FD : Cela me paraît clair ! On voit bien le fil directeur finalement. Vous avez démarré par vos études de linguistique et cela vous a donné une sensibilité particulière aux langues. Ce n'est pas la même chose si vous êtes archiviste et ancien élève de l'école des Chartes, du côté des archives papier...

M-F. C. : C'est vrai. Dans mon parcours, il y a une cohérence que l'on découvre *a posteriori*. Le secrétaire général adjoint de l'AFAS, Bernard Surugue, lui, était ethnomusicologue et musicologue, il faisait des films à l'époque à l'ORSTOM⁶² puis pour l'OMS⁶³, et le trésorier était Christian Abry, linguiste à l'Institut de phonétique de Grenoble⁶⁴.

FD : La linguistique est vraiment très présente, très forte à cette époque !

M-F. C. : Très forte ! Pour répondre à la question de Véronique ; nous avons vite compris que nous avions beaucoup de choses en commun avec les linguistes. Le ministère de tutelle de la BN, le ministère des Universités à l'époque, a recommandé la mise en place d'une politique de recherche sur divers thèmes avec des équipes mixtes BN-CNRS, comme je l'ai dit précédemment. Nous avons proposé à l'Administrateur de signer une convention en 1979 avec le CNRS qui a été suivie par le GDR, le département du CNRS qui traitait des parlers oraux. Cette convention a servi de support à d'autres activités. Elle était axée sur le domaine linguistique et les documents sonores, mais on s'en servait aussi pour d'autres choses, notamment avec des non-membres du CNRS.

L'objectif était d'inciter les chercheurs à déposer leurs fonds, dès lors qu'ils étaient constitués. C'est-à-dire un fonds décrit et cohérent, avec une fiche bibliographique le présentant comme consultable sur site ou alors indiquant les délais dans lesquels la consultation serait possible. Indiquer un délai était nécessaire, ou ce n'était pas la peine de recevoir le fonds. Au début, à titre incitatif, nous donnions une bande vierge aux chercheurs pour qu'ils puissent poursuivre leurs travaux. Cela n'a pas duré parce que ce n'était plus nécessaire.

FD : Et ça, c'était donc une convention entre le CNRS et la BN ?

MFC : Oui ! Nous avons signé de nombreuses conventions. Chaque département de la BN pouvait proposer des sujets de recherche en partenariat avec le CNRS. Elles doivent toujours exister d'ailleurs, à la BN, tout était archivé. Dans le cadre de ces actions, nous faisons équipe avec Marie Rose Simoni, directrice de recherche au CNRS, en bénéficiant de crédits mixtes ; celle-ci s'est également beaucoup investie dans l'AFAS.

VG : J'ai une question sur la notion de fonds car je me souviens vous avoir entendue problématiser cette question – puisque vous dispensiez des formations au début de ma carrière –. J'avais trouvé cela essentiel de définir ce qu'est une collection dans les fonds d'archives sonores.

FD : Fonds, série ou collection ? Quel est votre vocabulaire ?

MFC : ... Dans un fonds, on trouvera des choses très différentes. D'ailleurs il peut y avoir plusieurs collections dans un fonds ; elles doivent avoir au moins une même thématique. Par exemple, dans le fonds « Charles Delaunay »⁶⁵, il y a plusieurs collections constituées par supports – livres, disques, plusieurs sortes de microsillons, etc. – et toutes ces collections ont une cohérence au sein du fonds autour du jazz. L'intitulé du fonds apparaît souvent *a posteriori* sous le nom de celui qui a réuni ou collecté les différents éléments. Donc, la cohérence peut être par exemple celle de l'achat que vous avez fait ou de l'ensemble que l'on vient vous apporter. Les situations sont multiples. Je voudrais vous donner un exemple. Juste avant de partir de la BnF, l'Administrateur m'a envoyée en mission en Russie pour faire l'acquisition du fonds d'un médecin juif russe qui partait en Israël⁶⁶. Il était apprécié et avait un réel talent dans son métier. Il partait et laissait une collection fabuleuse.

Il nous avait contactés pour nous la proposer à l'achat. Une histoire un peu rocambolesque dont je vous passe les détails, mais la collection a fini par arriver en Gare du Nord un jour, en wagon. Elle représentait un échantillon très significatif de l'édition phonographique russe, qu'il s'agisse de phonogrammes produits par des firmes françaises comme Pathé ou de sous-marques russes. C'était aussi intéressant politiquement parce que la collection englobait dans ce cas l'époque stalinienne, où vous aviez un nombre considérable de 78 tours constitués par des applaudissements qu'il convenait de conserver dans leur intégralité. Cela recoupait l'Histoire.

Donc, quand cet ensemble est entré à la BN, il a été nommé « fonds Godovitch ». À vrai dire, j'avais tendance à l'appeler la « collection Godovitch » parce pour moi il s'agissait de l'implication d'un homme, d'un choix de constituer une collection⁶⁷. En outre, la question du critère d'attribution à tel ou tel département d'un fonds n'était pas si simple.

A priori la règle était le critère du support qui permettait de désigner le département destinataire. En l'occurrence, à la BN, tout ce qui nécessite un appareil de lecture allait au Département de la phonothèque et de l'audiovisuel. L'autre possibilité est une attribution thématique mais cela donne mécaniquement lieu à des discussions : par exemple un film qui capte la représentation 1789 d'Ariane Mnouchkine⁶⁸ était nécessairement déposé dans les collections du son/audiovisuel au titre du dépôt légal. Le département des Arts et spectacle, dirigé à l'époque par Cécile Giteau⁶⁹, pouvait revendiquer le document au titre de la thématique de son département. S'il y avait eu un deuxième exemplaire, il aurait bien évidemment été attribué au département thématique, mais le Théâtre du Soleil n'avait pas assez d'argent pour faire une copie.

VG : Les copies ne se faisaient pas si facilement à l'époque.

MFC : Le coût d'une copie film à l'époque était élevé et le Théâtre du soleil par exemple ne pouvait pas le prendre en charge, ni nous non plus d'ailleurs, à la BN. Au surplus, pour faire des copies en interne à la BN, il fallait d'abord avoir l'autorisation des ayants droit, ce qui n'était pas acquis. Et ensuite, il n'y avait pas d'argent. Pour le son, on recevait souvent 2 exemplaires. On n'avait pas de budget, même pour des copies en VHS qui pourtant avaient une durée de vie limitée eu égard au support.

À l'Ina, dans mon souvenir, mais je peux me tromper, ils avaient choisi, dans un premier temps, de faire leurs archives sur support magnétique format 3/4 de pouce ; selon moi, c'était risqué en termes de conservation. Il aurait mieux fallu le faire sur bande, mais comme cela aurait coûté cher, ils ont fait ce choix 3/4 de pouces⁷⁰. Non seulement, cela coûtait très cher, mais on n'avait pas le temps, on manquait d'espace, de locaux... Nous avions trois étages, c'est tout ! Il y avait aussi quatre niveaux de magasins neufs qui étaient pleins. Donc pas trop de possibilités.

Et au moment où, enfin, le son, l'audiovisuel intéressaient davantage, puisque comme on l'a rappelé tout à l'heure, on assiste à la naissance de l'Ina, à l'implication croissante du CNC, à la publication des décrets pour rendre effectif le dépôt légal des documents audiovisuels, arrive alors la Bibliothèque nationale de France avec son projet de déménagement. Le sujet était évidemment d'actualité, mais les fonds sont alors mis sur le projet de la BnF.

À partir de là, nous n'avons pas eu les crédits nécessaires, puisqu'il fallait les affecter au nouvel établissement et d'autant plus, qu'*a priori* nous ne devons pas déménager ! Nous devons rester sur le quadrilatère Richelieu, alors du coup, ce n'était même pas la peine de demander un sou.

VG : Vous avez parlé de cette rupture technologique dans vos études... Mais de qui étiez-vous entourée ? Quels étaient les techniciens ou techniciennes qui étaient, à l'époque, capables de réaliser les copies de conservation et de consultation ?

MFC : La Phonothèque, rue des Bernardins, a toujours eu un technicien, Jean Mouizel⁷¹, donc nous l'avons récupéré rue de Louvois.

VG : Il était spécialisé dans le son ?

MFC : Oui, tout à fait. Après il y a eu Jean-Marc Fontaine⁷² avec qui nous avons développé un laboratoire au sein du département. En engageant Jean-Marc Fontaine, nous pensions qu'il y en aurait d'autres après. Lui, il a été vraiment embauché pour la conservation matérielle des supports. Le vieillissement, etc., pas forcément pour faire des copies. Pour la numérisation, nous avons beaucoup utilisé de crédits de sous-traitance. Il y en avait. Nous avons collaboré avec une ingénieure du son qui travaillait également pour le label Erato, Martine Guers. Il y en a eu bien d'autres, notamment un technicien qui est resté longtemps, mais dont j'ai hélas oublié le nom...

VG : C'était l'époque de *L'oral en boîte*⁷³.

MFC : Oui *rire* Grâce à vous, j'ai retrouvé tout cela !

VG : C'était un livre important.

FD : Alors Jean-Marc Fontaine était, dans votre idée, la tête de pont technique ?

MFC : Il est ingénieur de formation et s'est spécialisé en conservation du patrimoine sonore.

VG : Comment vous êtes-vous rencontrés ?

MFC : C'est Émile Leipp⁷⁴, un spécialiste de la physique mécanique et musicien et le professeur Sapaly qui nous ont mis en relation. Jean-Marc Fontaine connaissait de longue date Émile Leipp. Nous avons eu de nombreuses réunions à la Phonothèque et à la faculté de Jussieu avec Émile Leipp. Il a été d'un conseil extraordinaire, il m'a beaucoup aidée. Une rencontre avec Émile Leipp vaut beaucoup de séances de formation. Et c'est lui qui s'est mis en recherche d'ingénieurs, c'est ainsi que Jean-Marc Fontaine a été recruté.

À propos de la sous-traitance des copies, pour répondre à votre question, un jour j'ai eu la visite de Nicolas Frize⁷⁵ qui, de façon efficace et discrète, faisait de la sous-traitance dans le milieu carcéral. Il a mis très longtemps à me convaincre de suivre son projet pour la conservation et la copie des fonds en milieu carcéral⁷⁶. D'ailleurs, j'ai été traînée dans la boue par un journal d'extrême droite, qui disait que la BN faisait n'importe quoi et qu'elle donnait le patrimoine à des « taulards ».

VG : On a dit la même chose à Jean-Pierre Dalbéra⁷⁷ qui était au ministère de la Culture ; pourtant ce travail a été formidable !

MFC : Oui parce qu'il a fait pareil... En tout cas, l'Ina a continué et continue encore, il me semble, à la prison de Poissy. J'ai beaucoup appris sur ce milieu carcéral. Nicolas Frize m'a convaincue de faire des copies droites, simples de nos collections de disques. Au début, nous ne lui avons pas donné les bandes mais peut-être que cela a été fait par la suite. Je suis allée, à la prison de Saint-Maur. J'ai vu des équipes de gens extraordinaires. J'ai vu les studios, etc. Et Jean-Marc Fontaine et moi-même sommes allés à un concert, puisque Nicolas Frize y était en résidence plusieurs années de suite, y compris à Poissy ensuite. Le concert était formidable et très applaudi !

Je suis aussi allée deux fois à Poissy en salle de longues peines pour observer le travail qui se faisait. Les chargements qui y partaient étaient très contrôlés et, côté BN, nos usagers nous demandaient les copies le plus vite possible. Voilà pourquoi, nous sous-traitons avec d'autres

ingénieurs quand nous avions des crédits. Je n'ai pas eu le poste fixe que je réclamais.

FD : D'accord. Vous avez sous-traité les activités de copie, mais à l'époque, l'externalisation des marchés de ce genre commence à beaucoup se faire ?

MFC : Oui, mais le problème était que nous ne pouvions pas faire sortir les collections. La règle, à l'époque, c'était que les collections restent sur place et que les ingénieurs viennent à la BN faire les copies. Par principe, les collections ne sortaient pas ! Toutefois avec le projet de la BnF et l'objectif de numérisation de masse, des collections sont sorties. À cette époque, Nicolas Frize m'avait convaincue, à la BnF l'Administrateur était tout à fait d'accord, mais les moyens n'étaient pas à la hauteur des ambitions.

VG : La BnF n'a pas mis les moyens sur ce département en tout cas.

MFC : Et non parce qu'au début le département de l'audiovisuel devait rester à Richelieu.

FD : J'aimerais terminer sur ce point. Vous étiez en train d'expliquer que dans le projet initial de la BnF « François Mitterrand », vous deviez rester dans le quadrilatère Richelieu.

M-F. C. : Complètement. Au départ, les Départements des manuscrits, de l'audiovisuel, des estampes, des monnaies et médailles, des arts du spectacle ne bougeaient pas. Mais la décision de transférer la totalité des imprimés et du Département de la phonothèque et de l'audiovisuel a été prise par Emmanuel Le Roy-Ladurie⁷⁸, alors administrateur général. Puisque l'ensemble des imprimés portaient, pourquoi pas celui de l'audiovisuel ?

FD : Donc cette coupure avait été admise et c'est Emmanuel Le Roy-Ladurie qui l'a bouleversée...

MFC : En effet, le projet de Jack Lang⁷⁹, autant qu'il m'en souvienne, était de faire une césure dans les collections qui, après 1945, seraient parties à la BnF.

Emmanuel Leroy Ladurie, l'administrateur général de la BN qui s'opposait à ce projet, a constitué un comité de chercheurs pour faire valoir que cette césure était inadmissible et que les collections devaient être prises dans leur entièreté. À l'époque, la numérisation était moins développée qu'elle ne l'est aujourd'hui et par ailleurs, beaucoup de chercheurs travaillaient sur des originaux. Emmanuel Le Roy-Ladurie a obtenu la décision auprès de François Mitterrand ; on dit que Jack Lang l'a appris par la presse. Cela ne lui a pas plu. Ce que l'on peut tout à fait comprendre. Tout a été bouleversé !

Alors qu'au départ le Département de la phonothèque et de l'audiovisuel devait rester sur le site Richelieu, tout partait finalement à la BnF. À ce moment-là, puisque rien ne bougeait, Dominique Jamet⁸⁰ a nommé quelqu'un pour diriger ce nouveau département de l'audiovisuel et il a choisi Marie-Christine Wellhoff⁸¹. Moi, je me suis retrouvée comme Jacques Lang qui apprend la nouvelle par la presse ; un jour quelqu'un me téléphone et me dit : « Je suis le directeur du département de l'audiovisuel de la BnF ». Voilà... la suite a été très compliquée à gérer.

VG : Une mauvaise période.

MFC : Oui, une mauvaise période pour moi ! J'ai eu le sentiment que quelque chose a été raté. D'ailleurs, avant que l'on arrive à l'ouverture de la BnF en 1994, je voudrais faire une mise au point si vous le permettez. Je suis souvent présentée, par Philippe Joutard et d'autres, comme celle qui a été directrice de la Phonothèque nationale. Or, je n'ai jamais été directrice de la Phonothèque nationale.

FD : Ah oui cela est souvent dit !

MFC : Tout simplement, la Phonothèque nationale a été créée en 1938 et, en 1975, la BN a repris le dépôt légal parce qu'elle le gérât, désormais à travers l'équipe du « service des nouveaux supports ». C'est donc bien ce service, érigé en Département, que je dirigeais, qui a absorbé la Phonothèque nationale. Juridiquement, cela s'est fait ainsi. En 1976, Georges Le Rider crée trois nouveaux départements : celui des arts et du spectacle, qui était en partie un service de l'Arsenal et qui devient un département dirigé par Cécile Giteau ; le département des publications officielles — un département éphémère il me semble, a-t-il disparu ? ; et le département de la phonothèque et de l'audiovisuel... Pour nommer le nôtre, nous avons toujours eu des problèmes. J'ai revu récemment Jean-Sébastien Dupuit⁸² qui me disait : « Rappelez-vous, on ne savait pas comment l'appeler ! »

FD : Quel a été le nom choisi ?

MFC : Ce département s'appelle « Département de la phonothèque et de l'audiovisuel » mais souvent, on ajoutait « nationale » parce que certains nous disaient : « Qu'avez-vous fait de la Phonothèque nationale ? Elle a disparu ? ». Donc la Phonothèque nationale dont le directeur était un administrateur civil, Roger Décollogne⁸³, qui avait succédé à Roger Devigne, un poète, est intégrée à la Bibliothèque nationale en 1977 par décret⁸⁴.

VG : Vous avez publié un article en 1980 qui explicite ce changement institutionnel⁸⁵.

FD : En fait, c'est un raccourci quand on dit que vous avez été directrice de la Phonothèque nationale, c'est par... un raccourci !

MFC : Voilà, j'ai d'abord commencé ma carrière de conservateur à la BN, au service des périodiques, puis aux nouveaux supports (pendant un an) et finalement comme directrice du département de la phonothèque et de l'audiovisuel — contrairement à ce qui est écrit actuellement sur le site de la BnF elle-même !

Le service des nouveaux supports, s'il était tout petit, a été pionnier, fondateur. Ce service a permis de réfléchir, de partager la réflexion. C'était une petite cellule et on était très libre. Nous avons bénéficié aussi des excellents liens que Pierre Pelou avait noués avec le CNC. Cela était aussi important.

VG : Et au moment où s'est créée l'AFAS, c'est bien le département d'audiovisuel de la BN qui apparaît

MFC : Oui, 1975 c'est le Département de la phonothèque et de l'audiovisuel à la BN et 1979 pour l'AFAS⁸⁶. L'intitulé de l'époque est bien « Département de la phonothèque et de l'audiovisuel », bien sûr nous avons pris l'habitude d'ajouter « Phonothèque nationale ». Et la plupart des personnes, et notamment les collectionneurs, qui venaient travailler à la Phonothèque nationale, celle créée en 1938, sont venus vers nous... Michel Valière, Guy Bertrand⁸⁷ au Conservatoire occitan, ils connaissaient la rue des Bernardins, où se trouvait la Phonothèque nationale créée en 1938. Excusez-moi mais je tenais beaucoup à cette précision sur mon statut de directrice, comme ça il y a au moins deux personnes qui savent la vérité ! *rire*

VG : Je voulais revenir sur ce moment de la création de l'AFAS, cette première réunion au bureau de IASA, l'International association of sound and audiovisual archives, qui en était à l'origine...

MFC : À l'origine, il y avait l'AIBM, l'Association Internationale des Bibliothèques Musicales ou en anglais l'IAML, l'International association of music libraries, Archives and Documentation Centres. De plus en plus de bibliothèques dites « musicales » avaient des collections de documents sonores ou d'archives parlées. D'ailleurs, la Phonothèque nationale était déjà membre de l'AIBM du temps de Roger Décollogne son directeur. L'évolution directe a été la création de IASA, l'Association Internationale des Archives sonores. Les deux associations avaient des liens entre elles. Roger Décollogne avait créé une commission des phonothèques, un peu dans l'esprit de ce que nous avons fait avec l'AFAS.

Alors, je suis arrivée à IASA au moment d'un renouvellement du bureau. Jusque-là, Claudie Marcel-Dubois était vice-présidente de IASA. À vrai dire, à IASA, le président souhaitait renouveler le bureau et rajeunir les équipes, et j'ai été élue à sa place ; elle ne m'en a jamais voulu,

mais c'était pour moi une position difficile. Un premier bureau de IASA s'est tenu à Londres, mais l'AFAS n'existait pas quand j'ai connu IASA. Voilà ! Dans les discussions au cours d'une réunion, on m'a demandé de créer une branche nationale de IASA. En France, il y a eu une discussion entre les membres de notre groupe : nous ne souhaitions pas que l'association française fonctionne comme l'ITCOM⁸⁸, dans laquelle, tout l'argent que vous collectez auprès de vos membres part directement à la maison mère. Nous avons donc décidé plutôt de créer une association française des archives sonores indépendante, l'AFAS.

Jean-Claude Bouvier a été élu premier Président de l'AFAS... Même si nous avons tenu à dire qu'il s'agissait d'une « section française » de IASA, nous avons veillé à ce qu'elle soit indépendante financièrement.

Cela n'a pas vraiment plu aux membres de IASA, mais nous tenions à constituer une association pluraliste qui recouvre à la fois des chercheurs, des collectionneurs... même si pour la catégorie « collectionneurs », nous étions contraints de sélectionner les adhérents parce que nous ne souhaitions pas une surreprésentation de leur part ; ceux qui étaient actifs, venaient aux réunions – et d'ailleurs ils ont fait un bon travail –. Le projet était de s'occuper de manière pluridisciplinaire de tout ce qui touche au son du point de vue juridique, technique, documentaire... afin que tous les professionnels puissent poser leurs questions et y trouver réponses, sur la conservation, le droit, la consultation, l'évolution des supports... toutes ces questions communes à tous les fonds d'archives sonores jusqu'ici abordés de façon individuelle. À l'époque, il y avait très peu de phonothèques nationales, il y en avait en Suisse, en Allemagne et en Autriche.

En Suisse, j'ai d'ailleurs participé, avec Kurt Degeller⁸⁹, son directeur, à la constitution de cette phonothèque qui existe toujours. À l'origine, le fonds était financé par la Société suisse des droits d'auteurs, mais maintenant elle existe par elle-même. À Berlin, la collection d'origine était constituée d'enregistrements de prisonniers au début du siècle, un peu comme il y en avait aussi en France. En Autriche, la phonothèque nationale avait une orientation très ethnomusicologique, nous étions en contact avec Dietrich Schuller⁹⁰ qui continue encore aujourd'hui de participer à IASA

Au Département de la phonothèque et de l'audiovisuel, nous avons proposé une action de recherche mixte BN/CNRS très large sur les archives sonores du fonds historique « Archives de la Parole » en matière d'inventaire, de catalogue, de conservations techniques, etc. et une seconde action sur le thème « Qu'est-ce qu'une phonothèque régionale ? ». Dans ce cadre, Marie Rose Simoni est devenue la correspondante pour le CNRS sur ce domaine, comme je l'ai dit plus haut, et une collaboration active s'est mise en place entre nous dans laquelle le Département avait sa place ; sur le catalogue, Anne Eugène et Elisabeth Giuliani ; sur les questions de conservation, Jean-Marc Fontaine ; sur les questions juridiques, Pierre Chesnais et Jacques Moinet⁹¹.

Il y a eu une vraie convergence à ce moment-là. Avec d'un côté l'AFAS et de l'autre une institution nationale comme la BN qui permettait, dans une structure administrative, de financer des actions de recherche sur 3/4 ans. C'était très stimulant. Il y avait beaucoup de linguistes dans ces actions menées avec la BN et le CNRS et cela recouvrait le champ d'action de l'AFAS et l'on retrouvait parfois les mêmes personnes de part et d'autre. C'est pour cela que l'AFAS a domicilié son siège à la Phonothèque, 2 rue de Louvois. Par ailleurs, j'étais vice-présidente de l'IASA, au même moment, le premier président de l'AFAS, était Jean Claude Bouvier, responsable du GDR. On se voyait au titre du CNRS et sur les questions de l'AFAS, il y avait donc des recoupements permanents.

Au cœur de tout cela, il y a l'ambiguïté du terme d'archive, au sens « anglosaxon ». Comme on voulait quand même être « une branche nationale » de l'IASA, on a gardé le terme d'archive dans le nom de l'AFAS, mais dans le même temps, ça a réveillé les « amis archivistes » qui s'en sont ému et ont dit « Mais les archives, c'est notre domaine ! » Cependant, il y avait matière à se poser des questions puisque la nouvelle loi sur les archives de 1979, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, a considérablement étendu le corpus de ce qui pouvait être qualifié « d'archive ». Avant 1979, les archives avaient une définition plus ciblée. Pour résumer grossièrement tout devenait « archive ».

Dans le même temps, on assiste au développement de l'histoire orale et de l'ethnologie, aidées notamment par les subventions mises en place par Jack Lang en direction surtout des associations régionalistes de collectes (contes, musiques, témoignages...). On peut souligner que chaque discipline avait conscience que les questions de méthodes et de techniques avaient une incidence sur leur problématique, les historiens ou les linguistes. Je relisais Danièle Voldman, elle rappelle cet aspect, elle aussi, dans *Les cahiers de l'IHTP*⁹².

FD : Et même sur la méthode, les linguistes ont souvent des enregistrements plus courts que les historiens, donc c'est vrai que c'est lié, ces questions : support, technique, méthodologie, thématique, discipline...

MFC : Voilà, ils avaient des différences méthodologiques, mais les mêmes problèmes de conservation des bandes ; ils avaient eux aussi des questions juridiques à régler... On était au confluent de toutes ces disciplines qui se posaient les mêmes questions, tout en gardant leurs spécificités. Nous avions le projet de mettre à disposition des outils qu'on souhaitait publier et diffuser. Cette volonté nous réunissait tous.

À propos de la création de l'AFAS, il y avait dans mon souvenir Jean-Claude Bouvier, Marie-Rose Simoni, Jean-Marie Daudrix, des gens de différentes institutions parisiennes. Claudie Marcel-Dubois, Christian Abry étaient là également et très concernés. Claudie Marcel-Dubois m'avait dit le matin de la réunion : « Bon, mon petit, vous avez l'âge des secrétariats, moi j'ai l'âge des présidences. ». C'est l'éternel recommencement, une génération chasse l'autre, même sans le vouloir ! La roue tourne en permanence.

Il y avait beaucoup de monde pour cette assemblée générale. Tout ce monde... cela voulait dire qu'il y avait un véritable intérêt. Isaac Chiva⁹³ s'était préparé, il avait annoncé au préalable « Je vais être obligé de partir avant le vote. Je tiens à dire que cette association est très importante, elle va être amenée à jouer un grand rôle. Mais il est fondamental que son président soit quelqu'un d'une région de France » ; Claudie Marcel-Dubois a compris le message et c'est Jean-Claude Bouvier qui a été élu ; même si, il faut le reconnaître, le sentiment d'opposition aux ATP était très fort en raison de la difficulté pour les jeunes chercheurs de consulter, y compris leurs propres archives. Plus tard, il y a eu tout le travail fait par Florence Gétreau⁹⁴ d'ouverture et de numérisation.

Cette première réunion a eu lieu à la Documentation française parce que son directeur, Jean-Louis Crémieux-Brilhac⁹⁵, nous a accueillis chaleureusement. Il s'était toujours intéressé au son, aux archives sonores et au domaine discographique ; la Documentation française publiait des synthèses régulières sur le sujet. Francine Bloch⁹⁶, collaboratrice précieuse de la Phonothèque Nationale en était chargée et en publiait une chaque année ; j'en ai retrouvé une, « Le disque en France⁹⁷ ». C'était bien fait et Jean-Louis Crémieux-Brilhac y tenait beaucoup. Nous sommes toujours restés en contact, d'autant plus que j'avais des amis qui travaillaient à la Documentation française. Je pense à Geneviève Dieuzeide⁹⁸ notamment.

FD : Donc ça explique au sein de l'AFAS, l'importance des membres proches de la linguistique et de la dialectologie, ensuite de l'ethnomusicologie. Finalement comment vous voyez le rôle ou la place de l'histoire orale à cette époque, elle semble ainsi moins bien représentée ?

MFC : En 1980, l'histoire orale était représentée entre autres, par Philippe Joutard⁹⁹ et le général Charles Christienne¹⁰⁰. 1980 a été l'année du Patrimoine. Tout allait un peu de soi avec la linguistique et la musique, mais dès qu'on a abordé l'Histoire, c'est devenu plus sensible. D'abord, il y avait les questions d'autorisation du témoin, parfois de la confidentialité de l'identité et de la fiabilité des témoins. Il y a eu plusieurs réunions avec des historiens, je me souviens de l'une d'elle à l'IHTP présidée par René Rémond¹⁰¹, Jean-Pierre Rioux¹⁰², de nombreux archivistes, Pierre Chesnais et moi-même pour l'AFAS. L'histoire orale n'était pas très lancée et appréciée en France. Son défenseur français est incontestablement Philippe Joutard, mais jamais l'histoire orale en France n'a eu l'ampleur qu'elle a eu aux USA et en Angleterre. Les historiens et les archivistes n'étaient pas très enthousiastes à l'idée que l'histoire orale puisse jouer un rôle important, en dépit de l'appel de Philippe Joutard, « Historiens à vos micros »¹⁰³.

FD : Voilà 1979-1980, ce sont des années charnières.

MFC : En 1975, c'est la création du département de la Phonothèque et de l'audiovisuel à la BN, suivie par le dépôt légal du film en 1979. 1980, est l'année du patrimoine et 1981, l'année où la direction de la musique, au ministère de la Culture, met des moyens très importants pour les associations régionales. C'est la naissance de la FAMDT, la Fédération des musiques et danses traditionnelles, entre autres. Il y a beaucoup d'effervescence, c'est certain.

Entre 1977 et 1990, ça n'arrête pas : par exemple, sans crédit, sans service de communication, mais avec l'approbation officielle et la complicité de l'administrateur général, André Miquel, du directeur général, Pierre Devillers, nous avons organisé des manifestations importantes. Nous avons notamment mis sur pied une semaine de Jazz à la BN. En l'honneur de Charles Delaunay (1911-1988)¹⁰⁴ et pour le remercier de sa donation, nous avons pu faire venir des États-Unis, Léo Vauchant, une personnalité mythique. Il y a aussi eu un concert avec Martial Solal. Puis en 1988-1989, l'exposition « De Fil en aiguille »¹⁰⁵ s'est accompagnée d'un hommage à Charles Cros... Des événements très vivants... Vous comprendrez que, lorsque, presque du jour au lendemain, il a fallu organiser le déménagement à Tolbiac, cela a été rude...

FD : C'était une sorte de chute.

MFC : Oui et non, la fin d'un cycle certainement, en tout cas pour moi. Certains membres du département ont rallié naturellement le projet BnF, d'autres ont cherché un autre terrain. Thierry Delcourt par exemple. La BN était son premier poste après son diplôme à l'École des Chartes, il était tout jeune, plein d'idées, compétent. Il rédigeait des articles dans une revue sur le Rock et en même temps, il était spécialiste du cycle arthurien¹⁰⁶. Il est parti ensuite à la bibliothèque de Troyes où il a fait un travail très important. Il est revenu plus tard à la BnF en 2007 comme directeur du département des manuscrits.

FD : Donc, il y a toute cette effervescence au début des années 1980, avec beaucoup de travaux et de jonctions entre des milieux différents, la création de l'AFAS. Des associations viennent vers ce nouveau service. Puis il y a cette annonce de la BnF qui vient en quelque sorte casser cet élan.

MFC : Effectivement, il y avait un véritable enthousiasme collectif : il y a eu un réel engouement pour les corpus oraux, l'enregistrement des musiques régionales. Les initiatives se complétaient. Au début l'association Dastum¹⁰⁷ par exemple a pu bénéficier de notre travail sur la convention de dépôt issue de la collaboration BN/CNRS ; en échange, les fonds déposés devaient notamment être décrits de manière normalisée. C'était une façon de les aider à créer des fonds régionaux et à enrichir les phonothèques régionales ; un des buts assignés à l'AFAS dès sa création : ce qui est encourageant. Dastum a, je crois, créé une structure pour que les associations puissent localement déposer leurs fonds. Il y a eu de nombreuses réunions avec des archivistes, l'idée de long terme était de faire un réseau de phonothèques régionales. Le contrat créé par l'AFAS a été diffusé largement. Dastum versait aussi une copie au département de la phonothèque et de l'audiovisuel, donc je trouvais que c'était intéressant.

Nous avions créé à la Phonothèque, une collection qui s'appelait *Archives sonores de la Phonothèque nationale* où nous avons publié plusieurs coffrets qui comprenaient un disque et un livret. Le premier était un entretien inédit avec Louis-Ferdinand Céline que Francine Bloch avait réalisé¹⁰⁸. Il comprenait une cassette et un livret avec une retranscription intégrale.

Puis après il y a eu le coffret de *Musique corse de tradition orale*¹⁰⁹, issu d'une partie du fonds Quilici. Là, il s'agissait de microsillons, des 33 tours, accompagnés d'un livret commenté. Après le décès accidentel de Felix Quilici en Corse, sa famille a accepté de poursuivre le projet d'édition qui était déjà dans un état très avancé. Nous l'avons achevé en concertation avec les différents partenaires. Et finalement, je suis allée le présenter à Corte, où il a été très bien accueilli.

Il y a eu ensuite, en 1988, l'édition BN avec le concours de l'IMA – Institut du Monde Arabe, du coffret constitué d'extraits du congrès de musicologie du Caire de 1932. Les cédés étaient accompagnés d'un livret avec des textes de Christian Poché¹¹⁰ et Bernard Moussali¹¹¹. Nous avons regretté de ne pas pouvoir publier l'intégralité du congrès, l'Égypte ne souhaitant pas financer un tel projet, selon eux des cassettes auraient été suffisantes. Par chance, en 2014, la BnF avec le concours de l'Autorité du tourisme et de la culture d'Abou Dhabi a pu en publier l'intégralité sous la direction de Jean Lambert et Pascal Cordereix.

Pour les 40 ans du Festival de Cannes, nous avions aussi publié un cédé intitulé *Chansons de Stars*, réalisé avec le CNC quand Jérôme Clément¹¹² en était le directeur général. Il s'agissait de chansons de films chantées par les femmes, extraites des collections du département. Avec Thierry Delcourt nous avons projeté une exposition sur le rock, rapidement abandonnée ! La création de la BnF a modifié les priorités bien évidemment.

La nécessité de créer un nouvel établissement était véritable et c'était un grand projet, incontestablement. Mais, il faut comprendre que, lors des débats autour de la création de la BnF, ont ressurgi des propos que je considère comme totalement d'arrière-garde. J'ai entendu des choses difficiles lors des débats sur l'intégration de notre département, la Phonothèque nationale ; comme ceux de Madame Badinter¹¹³, entre autres, s'exclamant : « On ne va pas mettre non plus des discothèques et des *nightclubs* dans ce machin ! ! ». Peut-être que ces débats sont maintenant dans les archives de l'Ina ?

En tout cas personnellement, je n'avais aucune envie de batailler à nouveau pour défendre le patrimoine sonore et audiovisuel contre des personnes qui en niaient l'existence. Je dois dire que le colloque de l'Opéra Bastille en septembre 1989¹¹⁴ m'a fortement déprimée ! Que des intellectuels de haut-niveau continuent encore à faire un procès d'intention à l'audiovisuel, ne voyant en lui que les perversions d'une communication abusive, était insensé !

Par ailleurs, comme le projet initial n'avait pas prévu l'intégration de notre département, les locaux n'étaient pas réellement adaptés : les disques et particulièrement les 78 tours, pèsent très lourd et les lieux n'avaient pas forcément été conçus pour supporter une charge aussi importante au mètre carré. Tout cela a été résolu bien sûr, mais sur le moment ce n'était pas très encourageant. Enfin, je ne partageais pas la décision prise d'aborder le patrimoine audiovisuel par des accès thématiques, je trouvais cela réducteur.

VG : Et sur cette vie de l'AFAS, quels sont vos souvenirs précisément ?

MFC : Nous avions des réunions thématiques extrêmement fréquentes, dans des régions différentes, notamment à Toulouse, dont je garde un très bon souvenir. Il y avait beaucoup d'échanges et en même temps une allégresse. Il y avait quelque chose de joyeux dans cette association. Les collectionneurs travaillaient à la rédaction de discographies, nous en avons d'ailleurs publié de nombreuses. Je me souviens de celles d'Elisabeth Giuliani, notamment. Le domaine juridique était important : le contrat de versement de collection a été rédigé par ce groupe. Maggy Pichonet Andral y a contribué de manière significative. Pierre Chesnais et Jacques Moinet, des juristes émérites, nous ont été extrêmement précieux. Au surplus, Jacques Moinet avait un talent inégalé pour lier l'utile à l'agréable en organisant des réunions dans les locaux de l'École Hôtelière ! Nous l'avons déjà évoqué précédemment, mais, ont été édités des guides pour la conservation des documents sonores comme *L'oral en boîte* et sur le traitement documentaire *L'oral en fiche*¹¹⁵.

VG : La vie de l'AFAS est donc un souvenir positif professionnellement ?

MFC : Bien sûr, totalement, ça l'a été, mais j'ai opéré une rupture brutale ! Marie-Rose Simoni me l'a souvent reproché, mais je n'avais plus envie d'entendre parler des archives. Une page était tournée. À vrai dire, les archives sonores nous rattrapent toujours, puisqu'elles sont présentes partout et notamment dans les musées, je les ai donc retrouvées avec plaisir en tant que conservateur général du Patrimoine, à l'Inspection générale des Musées de France.

Je suis restée de nombreuses années à la BN, peut-être trop longtemps ? Cette institution à laquelle j'étais très attachée, m'aura marquée pour longtemps, mais il était souhaitable de prendre le large vers de nouveaux horizons. Henri Loyrette¹¹⁶ que je connaissais, m'a proposé de rejoindre la Cité de la Musique en effet, il était notamment au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration de la Cité de la Musique. J'ai donc quitté la BN pour prendre la direction du musée de la Musique.

Paris, le 2 juillet 2019

Bibliographie

Amblard Marie-Claire, « La numérisation des archives de l'Ina », *BBF — Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 2, p. 41-43, [En ligne] <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0041-007>.

Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores, *L'Oral en boîte : guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*, AFAS, 1984.

Jean-Marc Berlière et René Lévy (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien : Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau monde éditions, 2010, 433 p.

Bloch Francine, *Le Disque en France, sa primauté dans l'enregistrement sonore*, Paris, Notes et études documentaires, 1977, n° 4418.

Bouvier Jean-Claude, « L'Association française d'Archives sonores (AFAS) », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 9-2, 1981, p. 146-147.

Bouvier Jean-Claude et Ginouvès Véronique, « Mémoire partagée avec Jean-Claude Bouvier », *Rives méditerranéennes*, 48, octobre 2014, p. 111-132. DOI : 10.4000/rives.4667

Bouvier Jean-Claude, Pelen Jean-Noël, Mathieu Guy et Centre de recherches méditerranéennes sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux (Aix-en-Provence), *Tradition orale et identité culturelle : problèmes et méthodes*, Paris, Éditions du CNRS, 1980.

Calas Marie-France, « Une phonothèque : pour quoi faire ? », *Bulletin de l'AFAS. Sonorités*, 4 avril 2020, p. 105-108. DOI : 10.4000/afas.2644

Calas Marie-France, « Qu'est-ce qu'une phonothèque ? », *Bulletin de l'AFAS. Sonorités*, 2 mars 1982, p. 17-19.

Calas Marie-France, « Le Département de la Phonothèque nationale et de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale », *Gazette des archives*, 111-1, 1980, p. 289-297 (https://www.persee.fr/doc/AsPDF/gazar_0016-5522_1980_num_111_1_4073.pdf).

Calas Marie-France, Delcourt Thierry et Giuliani Elizabeth. *L'oral en fiches : manuel de traitement documentaire des phonogrammes*, Paris, AFAS, 1987, 209 p.

Cardoze Michel, « Entre la recherche et la conservation », *Le Monde*, 27 octobre 1980, [En ligne] https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/10/27/entre-la-recherche-et-la-conservation_2809481_1819218.html (consulté le 24 janvier 2022).

Castellani Christian, « INA, Archives audiovisuelles : objectifs et missions », *La Gazette des archives*, n° 111, 1980. Le patrimoine audiovisuel (numéro spécial) pp. 335-354. DOI : <https://doi.org/10.3406/gazar.1980.4080>. DOI : 10.3406/gazar.1980.4080

Dalbéra Jean-Pierre, « La recherche au ministère chargé de la Culture (1959-2000) », *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, Tome II-N° 2, 15 décembre 2013, p. 108-121.

Décollogne Roger, « La Phonothèque nationale », *BBF - Bulletin des bibliothèques de France*, 1967, n° 2, p. 35-60.

Della Savia Céline, « Les ateliers de sous-traitance de numérisation des archives sonores au Centre de détention de Poissy (Yvelines) », *Bulletin de l'AFAS. Sonorités*, 25-25, 1 septembre 2003, <http://journals.openedition.org/afas/830>.

Descamps Florence, Ginouvès Véronique et Gâteau Florence, « Du musée instrumental du Conservatoire de Paris au musée des Arts et Traditions populaires », *Sonorités. Bulletin de l'AFAS*, n° 46, p. 154-165, [En ligne] <https://journals.openedition.org/afas/4196>.

Gana Jacques, *Organisation et fonctionnement du depot legal audiovisuel en France*, Mémoire ENSB sous la direction de Marie-France Calas. Villeurbanne. École nationale supérieure des bibliothécaires. 1982. 134 p.

Joutard Philippe, « Historiens à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'Histoire ? ». *L'Histoire*, 1979, n° 12, p. 106-113.

Le Dû Jean, 1997, « La disparition du groupe des atlas et l'avenir de la géographie linguistique », *Le français moderne*, vol. LXV, n° 1, p. 6-12.

Quilici Félix (collecteur), Chailley Jacques (livret) et Giacommo-Marcellesi Mathée (livret), *Musique corse de tradition orale*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1983, 3 disques 33 t. Réédité avec 3 cédés sous le titre : *Corsica : chants de tradition orale*, Éditions Alain Piazzola, 2018. 183 p.

Martine Sin Blima-Barru, « Les enregistrements sonores du musée national des Arts et Traditions populaires aux Archives nationales », *Bulletin de l'AFAS*, 46, p. 30-43, [En ligne] <https://journals.openedition.org/afas/3950>.

Seckel Raymond-Josué, « La Bibliographie de la France. Survol historique, 1811-2011 », *Revue de la BnF*, 2011/3 (n° 39), p. 46-60. DOI : [10.3917/rbnf.039.0046](https://doi.org/10.3917/rbnf.039.0046). DOI : 10.3917/rbnf.039.0046

Notes

1 Paru entre 1977 et 1989, le Supplément de la Bibliographie de la France est numérisé et accesible sur Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34349795w/date.item>.

2 Institut d'études ibériques et ibéro-américaines. Pessac, Gironde <https://data.bnf.fr/fr/11879035>.

3 Maurice Molho (1922-1995) <https://data.bnf.fr/fr/11916417>.

4 Nadine Ly (née en 1942) <https://data.bnf.fr/fr/12622147>.

5 Paulette Perec (1938-2016), épouse de Georges Perec (1936-1982) https://fr.wikipedia.org/wiki/Paulette_Perec.

6 L'abréviation orale est ensuite BN.

7 L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques est basée à Villeurbanne depuis 1992. Anciennement située à Paris, au sein de la BnF, elle est créée en 1963 sous le nom de l'École nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB) par décret no 63-712 du 12 juillet 1963.

8 Noël Salomon (1917-1977) https://data.bnf.fr/fr/12438468/noel_salomon.

9 Cécil Guitart (1944-2010) https://data.bnf.fr/fr/14513514/cecil_guitart a dirigé le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie et la DRAC du Limousin.

10 François Reiner (1950-1999) ancien conservateur et chef du département médiathèque à l'établissement public de la Villette.

11 Structure hébergée au sein de la Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie à Paris.

12 Daniel Renoult https://data.bnf.fr/fr/12304341/daniel_renoult.

13 L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSIB) est basée à Villeurbanne depuis 1992. Anciennement située à Paris, au sein de la BnF, elle est créée en 1963 sous le nom de l'École nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB).

14 Marché international de l'édition musicale https://fr.wikipedia.org/wiki/Marché_international_de_l'édition_musicale.

15 Dominique Villemot (née en 1954) <https://data.bnf.fr/fr/12233826>.

16 Le journaliste de *Libération* qui couvrait l'événement avait d'ailleurs écrit : "La vieille dame de la rue de Richelieu est au Midem cette année" (note de MF Calas).

17 Patrice-Alexandre Carré (1951-...) https://data.bnf.fr/fr/11895307/patrice-alexandre_carre.

18 Sur la bibliographie de la France, Seckel Raymond-Josué, 2011.

19 Le 30 juillet 1975, le décret n° 696 précise les conditions d'application de la loi 341 du 21 juin 1943 aux œuvres audiovisuelles (vidéo et films) et les multimédia, ou œuvres audiovisuelles intégrées, exigeant le dépôt légal immédiat des films de 16 mm et le dépôt des films importés.

20 Après des études de philosophie en 1966, Pierre Pelou devient conservateur à la BnF de 1971 à 1975. Il crée en 1974, au sein de cette structure, le service des nouveaux supports qui deviendra ensuite le département de la phonothèque et de l'audiovisuel. De 1977 à 1988, il sera à la Documentation française.

21 Roger Pierrot (1925-2015) https://data.bnf.fr/fr/11919760/roger_pierrot.

22 Marie-Louise Baussoit (1923-2016) https://data.bnf.fr/fr/12212382/marie-louise_baussoit.

23 Monique Pelletier (1934-2020) https://data.bnf.fr/fr/12106673/monique_pelletier.

24 Dominique Villemot (née en 1954) <https://data.bnf.fr/fr/12233826>.

25 Le terme est employé ici comme fixation sonore sur tout support d'un son et non pas, dans son acception linguistique, d'une transcription arbitraire d'un son sous forme écrite.

26 Il est vrai que les disques dits « incassables » en celluloïd (produits au début du siècle aux USA), eux, avaient l'inconvénient d'être inflammables (note de MF Calas).

27 Pour en savoir plus sur l'histoire du Dépôt Légal, voir notamment Marie-France Calas, 1990.

- 28 Thérèse Kleindienst (1916-2018) https://data.bnf.fr/13601036/therese_kleindiens.
- 29 Marie-France Calas fait référence ici au développement dans les années 1970 des cassettes VHS, pour « Video Home System » ou en français « système vidéo domestique », une bande magnétique de 0,5 pouces (1,27 cm) mise au point par la marque japonaise JVC.
- 30 George Le Rider (1928-2014) est un bibliothécaire, historien et administrateur français. En 1958, il entre en tant que conservateur au département de monnaies et médailles de la BnF, qu'il dirige à partir de 1961 jusqu'en 1975.
- 31 Alain Gourdon (1928-2013), https://data.bnf.fr/fr/11905548/alain_gourdon assure, de 1981 à 1984, la fonction d'administrateur général de la BN, André Miquel (1929-2017) poursuit cette mission, https://data.bnf.fr/fr/11916243/andre_miquel entre 1984 et 1987 ; puis Emmanuel Le Roy Ladurie (né en 1929) entre 1987 et 1994 https://data.bnf.fr/fr/11911785/emmanuel_le_roy_ladurie.
- 32 L'ORTF, Office de radiodiffusion-télévision française – ORTF (1964-1975) est un établissement public à caractère industriel et commercial, avait pour mission la tutelle de la radiodiffusion et de la télévision publique, la gestion des émetteurs et de la production audiovisuelle nationales et régionales.
- 33 Pierre Schaeffer (1910-1995) est le fondateur du service de la recherche de l'ORTF https://data.bnf.fr/fr/13899458/pierre_schaeffer.
- 34 Pierre Emmanuel (1916-1984) est à la tête de l'INA de 1975 à 1979 https://data.bnf.fr/11886235/pierre_emmanuel/.
- 35 Gabriel De Broglie (1931-) a pris la succession de Pierre Emmanuel au poste de président de l'INA de 1979 à 1981 https://data.bnf.fr/11894126/gabriel_de_broglie/.
- 36 A propos de la démarche de Jacques Dumont, voir Michel Cardoze, 27 octobre 1980.
- 37 Christian Castellani est un conservateur diplômé de l'École des Chartes, auteur d'un rapport sur l'Ina en 1980.
- 38 Francis Denel (1938-) est un archiviste paléographe. Il a été directeur des archives de l'Ina, de 1983 à 1993 puis directeur général adjoint de l'Ina de 1993 à 1999.
- 39 En 1982, le décret (du 31 décembre 1983) relatif au dépôt légal des films cinématographiques produits en France entre en vigueur. Les films sont collectés par la Bibliothèque nationale et conservés aux Archives françaises du film du Centre national de la cinématographie (CNC). En 1993, le CNC devient l'unique gestionnaire du dépôt légal des films sur support photochimique. La collecte se fait sur l'ensemble des films (français et étrangers) ayant reçu un visa d'exploitation.
- 40 Jean Gründler fut directeur général adjoint et directeur adjoint honoraire du CNC de 1973 à 1988.
- 41 Chantal de Tourtier-Bonazzi (1932-2010) https://data.bnf.fr/fr/11926948/chantal_de_tourtier-bonazzi/.
- 42 Il y a eu, dans le cadre de conventions signées entre la BN et le CNC et la BN et l'Ina, une période un peu « impraticable » ou les techniciens et conservateurs faisaient partie du personnel de la BN mais travaillaient dans les locaux de l'INA, à Bois d'Arcy, ou du CNC, c'était tout sauf pratique ! (note de MF Calas).
- 43 En 1985, le XXVII^e congrès des archivistes français porte sur les archives audiovisuelles, et le suivant en 1986 sur « les nouvelles archives, formation et collecte » qui intègrent, entre autre, les archives orales.
- 44 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000322519/>.
- 45 Claudie Marcel-Dubois (1913-1989) <https://data.bnf.fr/fr/13533745>. Voir aussi, Martine Sin Blima-Barru, 2020.
- 46 Marie-Marguerite Pichonnet-Andral (1922-2004) <https://data.bnf.fr/fr/14128300>.
- 47 Donatien Laurent (1935-2020) https://data.bnf.fr/fr/11911323/donatien_laurent.
- 48 Bernard Surugue a dirigé le service audiovisuel de l'IRD - Institut de recherche et de développement de 1993 à 2013 <https://data.bnf.fr/fr/14047806>.
- 49 Daniel Massignon (1919-2000) https://data.bnf.fr/fr/12729185/daniel_massignon.
- 50 Félix Quilici (1909-1980) est un ethnomusicologue français spécialiste du domaine vocal en Corse. En 1948, il est un membre actif de la première mission ethno-linguistique organisée en Corse par le MNATP.
- 51 Michel Valière (1941-2019) <https://data.bnf.fr/fr/11927477>.
- 52 Sur les atlas et le GdR, Jean-Claude Bouvier et Véronique Ginouvès, 2014.
- 53 Versements Geneviève Massignon, 1916-1995, archives et manuscrits, par Daniel Massignon en 1985 et en 2006, par Nicole Massignon.
- 54 Pierre Chesnais (1920-2005) <https://data.bnf.fr/fr/13537282>.
- 55 Fonds des récits de vie de policiers (IHESI-INHES et CESDIP) 1992-2005. 40 CD MP3 et 56 minidisques (175 heures d'enregistrement environ) .2 CD-R. 42 tapuscrits. Cote BnF : DONAUD0601. Voir aussi Jean-Marc Berlière et René Lévy (dir.). *Les récits de vie de policiers à l'IHESI-INHES : quatorze ans de recherche*, Études et données pénales, hors-série, 2005, 2 vol. , 710 p. et des mêmes auteurs, *Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau monde éditions, 2010, 433 p.
- 56 Jacqueline Picoche, linguiste dont plusieurs publications sont accessibles sur le portail *Persée* (<https://www.persee.fr/authority/200826>) était spécialiste de l'ancien dialecte picard de la Somme, l'Etelfay.
- 57 Marie-Rose Simoni-Aurembou (1936-2012), dialectologue, directrice de recherches au CNRS, a toujours été adhérente à l'AFAS, où elle a occupé les postes successifs de trésorière, secrétaire et présidente. Voir : <https://phonothèque.hypotheses.org/7586>.
- 58 Jean-Claude Bouvier (1935-) https://data.bnf.fr/fr/11893622/jean-claude_bouvier.
- 59 Christian Abry (1945-) https://data.bnf.fr/fr/12289797/christian_abry/.
- 60 Jean-Marie Daudrix (1929-2012) https://data.bnf.fr/fr/12289848/jean-marie_daudrix.
- 61 Philippe Joutard (1935-) https://data.bnf.fr/fr/11909123/philippe_joutard.
- 62 L'ORSTOM, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, est créé en 1937 puis remplacé par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à partir de 1943.
- 63 Organisation Mondiale de la Santé.
- 64 L'Institut de phonétique de Grenoble, premier institut universitaire de phonétique de France, a été fondé par Théodore Rosset (1877-1961), <https://viaf.org/viaf/132504080>.
- 65 Le fonds « Charles Delaunay » rassemble 22 000 phonogrammes auxquels il faut ajouter les archives personnelles et la bibliothèque de Charles Delaunay. On y trouve aussi de la documentation sur Django Reinhardt et Sydney Bechet dont il fut l'impresario, les archives de la revue Jazz hot et de la marque Swing, dont il fut directeur, des informations discographiques sur les musiciens français et étrangers. (note de MF Calas)
- 66 En 1991, le docteur Alexandre Godovitch a déposé 5800 documents qui reflètent la production discographique russe sous ses diverses dimensions, tant éditoriale que dans son contenu. Source : http://chroniques.bnf.fr/archives/avril2005/numero_courant/dossiers/dept_audio.htm.
- 67 M.Godovitch a enrichi progressivement la collection initiale qu'il avait achetée à un autre collectionneur.
- 68 Le film d'Ariane Mnouchkine *1789* est sorti en 1974.
- 69 Entrée en 1958 à la BnF, Cécile Giteau a pris la tête des collections théâtrales en 1969 puis a été à l'initiative de la création du département des Arts du Spectacle qu'elle a dirigé jusqu'en 1995.
- 70 Marie-Claire Amblard, 2007
- 71 Jean Mouizel est décédé en juin 2017 à Clamart.
- 72 Jean-Marc Fontaine a été ingénieur au sein du Ministère de la Culture, spécialiste de la conservation et de la restauration de sons, il a travaillé au sein de l'équipe « Lutheries – Acoustique – Musique » (LAM).
- 73 *L'oral en boîte*, 1984.
- 74 Émile Leipp (1913-1986) a fondé et dirigé le Laboratoire d'Acoustique musicale (LAM) de l'Université de Jussieu - Paris VI https://data.bnf.fr/12327728/emile_leipp.
- 75 Nicolas Frize https://data.bnf.fr/11942659/nicolas_frize.
- 76 Céline Della Savia, 2003.
- 77 Jean-Pierre Dalbéra est un chercheur affilié à plusieurs laboratoires de recherches au CNRS (physique, modélisation informatique). Pendant 27 ans, il est en poste au ministère de la Culture et de la Communication dans le secteur des sciences et des technologies appliquées au monde culturel et artistique.
- 78 Emmanuel Le Roy-Ladurie (https://data.bnf.fr/fr/11911785/emmanuel_le_roy_ladurie) a été administrateur général de la BnF entre 1987 et 1993.
- 79 Jack Lang (1939-) occupe, à cette époque, le poste de ministre de la Culture et de la Communication sous la présidence de François Mitterrand.

80 Dominique Jamet a été président de l'Établissement public de la Bibliothèque de France entre 1990 et 1994 : (https://data.bnf.fr/fr/11908550/dominique_jamet).

81 Entre 1990 et 1993, Marie-Christine Weiner-Wellhoff publie plusieurs articles sur la question des collections audiovisuelles à la BnF ([http://bibliographie-historique.bnf.fr/biblio?f\[author\]=832](http://bibliographie-historique.bnf.fr/biblio?f[author]=832)).

82 Jean-Sébastien Dupuit, administrateur civil au ministère de la Culture, a exercé différentes responsabilités dans les administrations culturelles, notamment à la tête de la direction du Livre et de la Lecture ainsi que du Centre national du Livre.

83 Roger Décologne, conservateur des Bibliothèques, a été responsable des collections sonores et audiovisuelles de 1954 à 1976.

84 Par le décret 77-1274 du 19 novembre 1977, la Phonothèque nationale devient un département spécialisé de la Bibliothèque nationale.

85 Calas Marie-France, 1980.

86 Voir article de Marie France Calas paru dans la revue de l'ENA en mars 1990.

87 Guy Bertrand est un musicien et ethnomusicologue, directeur musical du Conservatoire occitan et des Ballets occitans de Toulouse dans les années 1980.

88 International Council of Museums (<https://icom.museum>)

89 Sur l'histoire de la phonothèque nationale suisse, voir (<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027155/2019-07-15/>).

90 Dietrich Schuller.

91 Jacques Moinet a été directeur de la SDRM et bras droit de Jean-Louis Tournier à la Sacem.

92 Les *Bulletins de l'Institut d'Histoire du Temps Présent* sont accessibles en ligne sur Persée, ainsi que les articles de Danièle Voldman.

93 Isac Chiva (1925-2012) : https://data.bnf.fr/11896717/isac_chiva.

94 Florence Gétéreau, Florence Descamps et Véronique Ginouvès, 2021.

95 Jean-Louis Crémieux-Brilhac (1917-2015) : https://data.bnf.fr/fr/11898124/jean-louis_cremieux-brilhac.

96 Francine Bloch (1916-2005) entrée en 1949 à la Bibliothèque nationale de France, Département de la phonothèque. Dans ce cadre, elle a réalisé de nombreux entretiens avec des auteur-e-s français-e-s.

97 *Le Disque en France, sa primauté dans l'enregistrement sonore, 1977*.

98 Responsable du service de documentation photographique à la Documentation française, Service du Premier Ministre.

99 Philippe Joutard, historien français, professeur émérite d'histoire moderne de l'université de Provence Aix-Marseille I, et recteur d'académie honoraire.

100 Le général Christienne (1920-1989), aviateur militaire français, héros de la France libre durant la Seconde Guerre mondiale, a dirigé le Service historique de l'armée de l'air entre 1974 et 1985. Il est considéré comme l'introducteur de l'histoire orale au sein des Armées.

101 René Rémond (1918-2007) : https://data.bnf.fr/fr/11921467/rene_remond.

102 Jean-Pierre Rioux : https://data.bnf.fr/11922040/jean-pierre_rioux.

103 « Historiens à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'Histoire ? ». *L'Histoire*, 1979, n° 12, p. 106-113.

104 Sur le fonds Delaunay, voir : <http://comitehistoire.bnf.fr/dictionnaire-fonds/charles-delaunay>.

105 Catalogue de l'exposition : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6534095z>.

106 L'ouvrage, *La légende du roi Arthur*, a été publié sous sa direction par la Bibliothèque Nationale de France à l'occasion de l'exposition éponyme qui s'y est tenue du 20 octobre 2009 au 24 janvier 2010 (note de MF Calas).

107 Créée en 1970 *Dastum* (recueillir en breton) est une association qui s'est donnée pour mission le collectage, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de la Bretagne et du pays Gallo. Site de l'association : <https://www.dastum.bzh>.

108 Louis Ferdinand Céline et Francine Bloch, 1959.

109 *Musique corse de tradition orale*, 1983.

110 Christian Poché (1938-2010) : https://data.bnf.fr/fr/12478995/christian_poche.

111 Bernard Moussali : https://data.bnf.fr/14123409/bernard_moussali.

112 Jérôme Clément a dirigé le CNC de 1984 à 1989.

113 Née en 1944, Élisabeth Badinter a été membre du conseil scientifique de la Bnf en 1998 et 2002.

114 Les actes du colloque sont accessibles en ligne sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3325901x.texteImage>.

115 Marie-France Calas, Thierry Delcourt et Elizabeth Giuliani, 1987.

116 Henri Loyrette (1952-....) https://data.bnf.fr/11913532/henri_loyrette.

Pour citer cet article

Référence papier
Marie-France Calas, Florence Descamps et Véronique Ginouvès, « Marie-France Calas. Un engagement au service des archives sonores », *Bulletin de l'AFAS*, 48 | 2022, 198-231.

Référence électronique
Marie-France Calas, Florence Descamps et Véronique Ginouvès, « Marie-France Calas. Un engagement au service des archives sonores », *Bulletin de l'AFAS* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 31 décembre 2022, consulté le 20 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/afas/7461> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/afas.7461>

Auteurs

Marie-France Calas
A été présidente de l'AFAS dont elle est l'un des membres fondateurs. Au cours de sa carrière, elle a dirigé, dès sa création en 1977, le Département de la phonothèque et de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale, puis, entre 1993 et 1998, le Musée de la Musique au sein de la Cité de la Musique à Paris, enfin, elle a intégré, jusqu'à sa retraite en 2009, l'Inspection Générale des Musées.

Articles du même auteur

Une phonothèque : pour quoi faire ? [Texte intégral]
Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 28-29 | 1992

Conclusion [Texte intégral]
Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 28-29 | 1992

Florence Descamps
Maître de conférence HDR à l'EPHE. Elle anime un séminaire consacré à l'histoire orale. Elle a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles, parmi lesquels L'historien, l'archiviste et le magnétophone [En ligne]. Elle a dernièrement publié : « La parole et le droit. De l'insouciance à la vigilance » et « Recommandations pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux », avec R. Branche, F. Saffroy et M. Vaïsse, in V. Ginouvès et I. Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2018 (p. 89-101, p. 102-127) et *Archiver la mémoire* aux Éditions de l'EHESS, Paris, 2019. Elle est responsable de la revue Sonorités publiée par l'Association française des archives sonores, orales et audiovisuelles (AFAS) dont elle est la présidente.

Articles du même auteur

Éditorial [Texte intégral]
Le terrain à l'épreuve de l'éthique : questionnements et avancées empiriques
Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 48 | 2022

La RDA après la RDA. Des Allemands de l'Est racontent / Agnes Arp, Éliisa Goudin-Steinmann [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 48 | 2022

Éditorial [Texte intégral]

Itinéraires de rushes

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 47 | 2021

Éditorial [Texte intégral]

Pourquoi consacrer un dossier thématique aux archives de l'ethnomusicologie ?

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 46 | 2020

Du musée instrumental du Conservatoire de Paris au musée des Arts et Traditions populaires [Texte intégral]

Entretien avec Florence Gétreau

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 46 | 2020

Éditorial [Texte intégral]

Bulletin de l'AFAS. Sonorités numéro 45

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 45 | 2019

Tous les textes...

Véronique Ginouvès

Archiviste au CNRS, responsable du secteur Archives de la recherche de la Médiathèque SHS de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme à Aix-en-Provence. Elle a co-dirigé avec Isabelle Gras, conservatrice des bibliothèques, l'ouvrage collectif *La diffusion numérique des données en SHS : guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques* et vient de faire paraître, avec Perla Rodriguez, un manuel aux éditions de l'UNAM — Universidad nacional autónoma de México en décembre 2021, *Buenas prácticas para la preservación digital de grabaciones sonoras en centros de investigación*. L'actualité de ses activités est publiée sur <https://phonothèque.hypotheses.org> et ses publications sont accessibles sur HAL-SHS : <https://cv.archives-ouvertes.fr/vginouvès>.

Articles du même auteur

Le droit et l'éthique : qu'est-ce qui change dans les pratiques de terrain ? – Introduction [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 48 | 2022

Musique et émotion, *Terrain*, n°37 [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 26 | hiver 2003 - printemps 2004

Éditorial [Texte intégral]

Hommage à la discographie et aux discographes

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, HS3 | 2021

UMAM Documentation & Research par ses fondateurs, Monika Borgmann et Lokman Slim [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 47 | 2021

Giving a Voice to the Oppressed: The International Oral History Association, Between Political Movements and Academic Networks / Agnès

Arp, Annette Leo, Franka Maubach [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, 47 | 2021

Éditorial [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de l'AFAS*, HS2 | 2020

Tous les textes...

Droits d'auteur



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>